



Arras, le 23 février 2018

## Projet d'unité de méthanisation de Gouy-sous-Bellonne

Pour rappel, un permis de construire pour une unité de méthanisation située sur la commune de Gouy-sous-Bellonne a été déposé le 22 septembre 2017.

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, constate, à l'issue d'un processus de médiation (mené du 29 novembre 2017 au 22 février 2018) ayant comporté 6 réunions de travail entre les élus du territoire concerné, les représentants de l'association « Gouy Quiétude », les porteurs de projet, la Chambre d'agriculture et les Services de l'État, les points suivants :

- suite à l'instruction du permis de construire et au recueil des avis nécessaires, aucun motif ne s'oppose à la délivrance du permis de construire ;
- les porteurs de projet acceptent de retirer le permis de construire sous réserve d'entamer un processus de concertation loyale et sincère avec les habitants du territoire, les élus et les associations.

Cette concertation pourrait débuter à brève échéance, par une réunion publique et la négociation d'un protocole de co-construction ouvert et transparent, et dont l'État serait le garant.